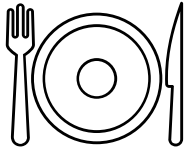


# Prendre le temps de remplir les informations sanitaires et personnelles de vos enfants, pour un accueil de qualité

## étape 1



### Régime alimentaire

- Sans viande
- Sans porc
- PAI
- Spécialité Alimentaire (Justificatif médical)
- Sans régime
- Sans boeuf

Cliquer sur votre enfant

## étape 2

### Personnes autorisées

- Penser à nous notifier le lien de parenté des personnes autorisées
- Surtout père et mère



## étape 3

### Informations sanitaires

- Nom du médecin traitant
- Notifier les derniers vaccins (mise à jour à 2 ans - 6 ans ..)
- Maladies
- Autres informations



## étape 4

### Autorisations

- CDAP
- Transport (sorties)
- Photographie
- Médicaments
- Hospitalisation
- Rentrer seul(e)
- Autorisation de sortie



Dans la rubrique entourage familiale, n'oubliez pas de renseigner les coordonnées téléphoniques



Pour inscrire mon enfant aux activités,  
les documents suivant sont **obligatoires**

## Dans la partie famille

1

### Attestation de responsabilité civile

Celle-ci est nécessaire pour prévenir d'éventuels accidents que pourrait involontairement causer votre enfant en crèche (blesser un autre enfant, casser un matériel...).

2

### Attestation CAF ou MSA

L'attestation CAF ou MSA est un justificatif de ressources sur laquelle la commune se base pour la facturation des activités proposées.

3

### Justificatifs si garde alternée ou séparation

Le service enfance a besoin de faire respecter les décisions de justice.

Pour cela, le parent doit produire le jugement portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale.

## Dans la partie enfant

1

### Attestation d'aisance aquatique

Utile dans le cadre des séjours

2

### Copie des vaccins

Une copie des pages du carnet de santé afférentes à la vaccination de l'enfant est donc suffisante lors de l'inscription de l'enfant. L'enfant ne pourra être admis que s'il est à jour de ses obligations vaccinales.

3

### PAI, Ordonnance

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit entre le médecin, l'école et les services enfance qui précise les adaptations à apporter à la vie de votre enfant en collectivité.